

## **Attestation d'adhésion à la Charte de progrès Pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap**

*Adhérer à la démarche de progrès c'est s'engager en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, en prenant en compte leurs besoins, tout en bénéficiant d'un appui-conseil de la Ressource Handicap Formation mise en œuvre par l'AGEFIPH.*

Nous certifions que l'établissement :

**AQUA BREIZH CLUB MNS, représenté par M Hugues LEBLANC**

Adhère volontairement à la Charte de progrès depuis le :

**01/04/2022**

Vos Référents handicap sont<sup>1</sup> :

**M Hugues LEBLANC**

---

<sup>1</sup> Merci de nous signaler tout changement